

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 19 juin 2017
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY – Mme Christel CARPENTIER, adjoints au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE, conseiller municipal délégué,
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, Mme Myriam BOUQUEREL, M. Nicolas MOLETTE, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX et Mme Annie LEFRANCOIS - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Odile MARCHAND donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Jean-Charles FONTAINE
M. Romain DEHAIS donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
Mme Aurore RAUCH donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT
Absent excusé : M. Rémi GOUDSMETT - **Absente :** Mme Magali GOY

Date de convocation : 09 juin 2017

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Agnès LEDUC est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 15 mai 2017 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre : adoption des nouveaux statuts suite à la fusion-extension au 1^{er} janvier 2017

En sa séance du mercredi 31 mai 2017, le conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, suite à la fusion – extension entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'article L.5211-17 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, pour délibérer de façon concordante, sur ces nouveaux statuts.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Délégation de service public – contrat de concession pour l'exploitation des foires et marchés : attribution du marché

Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession de service public pour l'exploitation des foires et marchés d'approvisionnement, décidé par le conseil municipal, conformément à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession, visant à simplifier et à unifier les procédures de délégations de service public, et de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 – article 58, la commission d'appel d'offres spécifique, en sa séance du 24 mars 2017, a statué sur l'attribution du marché.

En application de l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après avoir pris des connaissances des éléments du dossier attribue ce contrat de concession de service public, conformément à la décision de la CAO spécifique.

Adopté à l'unanimité.

Commande publique : Taille d'entretien des végétaux - attribution des marchés

Chaque année, il est nécessaire de procéder à la taille des différents types de végétaux sur l'ensemble du territoire de la commune. Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une consultation publique a été engagée.

Le marché est décomposé de trois lots fermes, et un lot optionnel

Lot 1 : taille de haies et arbustes zone Est

Lot 2 : taille de haies et arbuste zone Ouest

Lot 3 : Taille et élagage d'arbres sur la commune

Lot 4 optionnel : Mission de désherbage alternatif

Vu les résultats de la consultation publique engagée auprès des entreprises,

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les marchés aux entreprises les mieux-disantes.

Ecole élémentaire Louis Pergaud - réfection du bloc sanitaire garçons : déclaration de procédure infructueuse

Le conseil municipal a décidé de réaliser la réfection du bloc sanitaire garçons, à l'école élémentaire Louis Pergaud ; et a sollicité des subventions auprès des partenaires financiers. Après rédaction du cahier des charges définissant le besoin, une consultation publique a été engagée, suivant les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Eu égard aux résultats de la consultation publique, le conseil municipal décide de déclarer la procédure infructueuse, et de relancer la consultation publique avec un nouvel échéancier de travaux.

Adopté à l'unanimité

Ecole élémentaire Louis Pergaud - extension d'un préau : déclaration de procédure infructueuse

Le conseil municipal avait acté le principe de réaliser l'extension du préau de la cour de l'école Louis Pergaud, afin d'accueillir les élèves par conditions météorologiques défavorables ; et permettre également la dispense des animations TAP.

Eu égard aux résultats de la consultation publique engagée, et à la nécessité de déposer un permis de construire, le conseil municipal déclare la procédure infructueuse.

Une consultation sera préalablement lancée auprès des bureaux de maîtrise d'œuvre, qui seront appelés à réaliser les plans, et à rédiger le cahier des prescriptions techniques.

Ensuite, un nouvel appel d'offres sera réalisé auprès des entreprises, parallèlement à l'instruction du permis de construire. L'objectif étant d'exécuter les travaux au cours de l'été 2018.

Adopté à l'unanimité.

Location des terrasses – exercice 2017

Afin de permettre l'occupation du domaine public aux droits des commerces situés sur la place Robert Gabel, installant des terrasses, le conseil municipal décide de renouveler l'autorisation d'occupation temporaire pour l'année civile 2017, et fixe les tarifs sans augmentation depuis 2013.

Adopté à l'unanimité.

Semaine sportive – convention tripartite de mise à disposition temporaire du plateau EPS du Collège

Chaque année, la commune de Cany-Barville organise une semaine sportive, à destination des enfants de 8 à 12 ans, du lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet 2017. Différentes activités sportives sont proposées : jeux collectifs, tennis de table, badminton, football et rugby, handball et basket, pétanque et une randonnée à vélo. Ces animations sont encadrées par M. Alain QUESNEL, agent municipal et éducateur sportif. Afin de pouvoir utiliser le plateau d'éducation physique et sportive du Collège, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la convention tri partite de mise à disposition temporaire pour ces activités sportives.

Assurances – remboursement des dommages à la barrière du camping « le clos des charmilles »

Le 18 janvier dernier, un résident du camping, a malencontreusement heurté la barrière du camping. Une déclaration de sinistre a été réalisée. Après expertise, et travaux réalisés, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'indemnité de remboursement de sinistre proposé par les assurances.

Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.

- 02 juin 2017 : décision pour attribuer la commande d'une clôture et portail pour la cour des logements de la Gendarmerie –
- 12 juin 2017 : décision pour accorder un bail précaire à Mme Camille XAYABANDITH – sage-femme, pour un local à usage professionnel – Bailliage de Caux à compter du 15 juin 2017 –

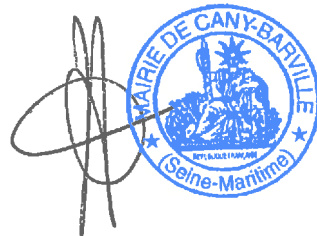
AGENDA :

- Mercredi 21 juin : fête de la musique – soirée à 20h30 – salle Daniel Pierre
- Mercredi 21 juin : remise des prix aux élèves de l'école Louis Pergaud
- Vendredi 23 juin à 15h30 – Remise des prix suivi du spectacle dans la cour de l'école maternelle les Lutins
- Samedi 24 juin à 11h00 - Spectacle de l'école élémentaire Louis Pergaud – salle Daniel Pierre suivie de la kermesse à l'école
- Mercredi 28 juin à 10h30 – salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville – remise des dictionnaires aux élèves de la classe de CM2 et ULIS de l'école Louis Pergaud
- Jeudi 13 juillet : marché nocturne sur la Place Robert Gabel
- Vendredi 14 juillet : Fête Nationale – cérémonies officielles et défilé à 11h15 – A partir de 12h30 – pique-nique citoyen au stade municipal – jeux pour les enfants suivi d'un goûter – 22h00 – retraite aux flambeaux – 23h00 Grand feu d'artifice sur le stade municipal.
- Samedi 15 juillet : Braderie
- Mardi 18 juillet : randonnée pédestre organisée pour les résidents du camping « le clos des charmilles »
- Vendredi 21 juillet : camping « le clos des charmilles » - tournoi de pétanque, pot de bienvenue aux campeurs

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 10 juillet 2017 à 20h30.

La séance est levée à 21h55.

Fait à Cany-Barville, le 21 juin 2017.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT